



St Maurice, 09/09/2021

Se syndiquer à la CGT, ... ou pas !



 **NE VOUS SYNDIQUEZ PAS à la CGT !** si vous pensez que...

- ✓ Depuis 2 siècles, les droits sociaux ont été obtenus grâce à la bonté des actionnaires. Jamais, les salariés n'ont fait usage de pressions pour obtenir de nouveaux droits.
- ✓ En France, le système économique consacre 714.000 millionnaires et 109 milliardaires. C'est bien un signe de générosité et de méritocratie. Idem pour ceux dont le salaire tourne autour du SMIC.
- ✓ La crise économique vient quand on favorise trop les salaires, c'est-à-dire le pouvoir d'achat.
- ✓ Votre salaire annuel est rogné par l'inflation. Peu importe, il reste suffisant. De toute manière il est supérieur au SMIC et reste plus élevé que celui d'un paysan chinois.
- ✓ L'environnement peut supporter la course à toujours plus de croissance. Il n'y a pas d'alternative à notre mode de production, et puis on a le temps, les jeunes générations trouveront des solutions.
- ✓ L'employeur décide de pratiquement tout dans l'entreprise. C'est plus facile que dans la vie normale où des citoyens « égaux en droit » sont contraints d'exprimer leurs avis.
- ✓ Vous connaissez le code du travail et la jurisprudence par cœur. De même, les accords qui ont cours à VWIS n'ont plus de secret pour vous ⁽¹⁾.
- ✓ Vous n'avez besoin de personne pour faire respecter vos droits et gérer vos affaires personnelles. Chacun doit se débrouiller seul.



... Sinon, **SYNDIQUEZ-VOUS à la CGT sans tarder !**

- ✓ Depuis toujours, le progrès social et les droits dont vous bénéficiez se sont conquis par la force du « Tous ensemble ». La CGT est un levier pour défendre vos intérêts car « l'union fait la force ».
- ✓ Par sa détermination et son expérience, la CGT vous permet de mieux connaître vos droits, de les faire respecter, d'en conquérir de nouveaux. Elle vous accompagne dans toutes vos démarches (informations, formations, négociations, assistance juridique) et à votre tour, elle vous incitera à soutenir vos collègues. Il n'y a de valeurs et de solidarité que dans les actes, pas dans le bla-bla !
- ✓ L'essentiel des décisions importantes nous est imposé par le haut : embauche ou débauchage, salaires, dividendes des actionnaires, progression des carrières, projets, charges et méthode de travail, orientation stratégique, ... Qui décide ? Cette entreprise là est dépassée ! Les ateliers participatifs, les petits déjeuners, les déclarations d'intention lénifiantes ne changent rien à l'essentiel de nos conditions de travail et ne sauraient nous détourner de l'essentiel.
- ✓ Les salariés doivent avoir leur mot à dire sur les sujets qui les concernent. Dans l'entreprise, ils doivent redevenir des citoyens.

¹ A VWIS : Temps de travail, Télétravail, Déconnexion, Salaires, Participation-Intéressement, Femmes/Hommes, Qualité de vie au travail, Handicap,...

SEPT 2021 - La **RENTREE SOCIALE** à VWIS, ca va être **QUOI ?**

Voici des SUJETS qui RECLAMENT toute notre VIGILANCE !

- ✓ **Septembre octobre 2021 - Avenant à l'accord « TELETRAVAIL »** (pour un télétravail choisi),
Eviter les risques présents ou à venir de contamination, permettre à ceux qui le veulent, de bénéficier de plus de souplesse, d'alléger leur temps de transport sans que cela devienne une charge financière et donc de bénéficier d'une indemnité journalière par jour télétravaillé (restauration/repas, aménagement poste de travail / ergonomie,...).
- ✓ **Septembre octobre 2021 - VISIBILITE sur les CHARGES de TRAVAIL**
Négociation d'un **accord de déconnexion** pour que soient respectées les plages de non-travail (soir, WE, congés). Accord sur les **charges de travail** obligeant l'employeur à identifier au préalable du lancement de chaque projet, la charge de travail correspondante. Plus de charges = plus d'effectif et non pas « charger la mule »
- ✓ **Décembre 2021, janv. Fév. 2022 - Des SALAIRES à la hauteur de la richesse que nous créons**
Négocier les salaires 2022. Sortir du 1% d'augmentation habituel, lorsque l'inflation augmente à un point qu'elle absorbe toute augmentation de salaire (1,9% d'inflation en août 2021) et lorsque la capitalisation de Veolia (fruit de votre travail) croit de plus de 80 % en moins d'un an (16€ en oct 20, 29€ en Sept 2021). Les salaires de ceux qui travaillent sont très en deçà de ce qu'ils rapportent.
- ✓ **AUJOURD'HUI - SANTE – COVID – VACCINATION et PASS SANITAIRE**
Pour la CGT de VWIS, la vaccination reste aujourd'hui le principal moyen d'éviter la contamination. La CGT de VWIS approuve le Passe sanitaire dans certains lieux où se réunit du public. Il en va de la sécurité de chacun. Elle dénonce par contre les sanctions qui pourraient intervenir à l'égard des salariés qui refuseraient le vaccin. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, NON de sanctionner les salarié-es.
- ✓ **Et bien d'autres SUJETS ENCORE...**
Chômage partiel pour garde d'enfants : réactivé depuis le 2 septembre à Veolia en cas de fermeture de classe (Covid ou Cas contact...), prise en charge **des tests PCR** (partenariat avec les laboratoires), la situation des « **salariés fragiles** » en télétravail reste particulière... **CONTACTEZ-NOUS !**

Restons solidaires !

Restons des citoyens dans l'entreprise!

Section syndicale CGT VWIS - 06 18 03 45 87 - cgt.vwis@veolia.com

Union Locale CGT - 6 pl. Gérard Philipe - 94200 Ivry - 01 46 58 61 13 - ulcgtivry@ulcgtivry.fr

Fédération CGT des Stés d'études, 263 rue de Paris, Montreuil, 93514 - <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

Ne restez pas isolé, prenez votre avenir en main **ADHEREZ A LA CGT**